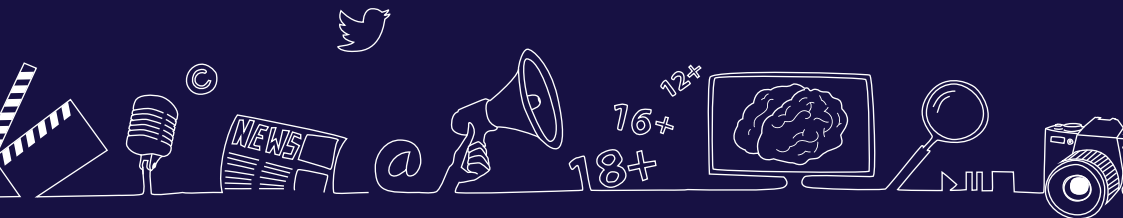


Médias & Actions citoyennes | Anna Constantinidis

État de la liberté de la presse en Belgique

Éclairages sur le classement 2022 de Reporters sans frontières





: lien consultable en ligne ou téléchargeable

” La liberté de la presse n’est pas un privilège des journalistes, mais un droit des citoyens. ”

Mediapart/Reporters sans frontières, *L’Appel de la Colline*, 2008

Introduction

Chaque année, l’organisation internationale Reporters sans frontières publie un *Classement mondial de la liberté de la presse* très médiatisé, qui compare la situation de la presse et de ses libertés dans 180 pays. Alors que la situation en Belgique y est jugée bonne depuis plusieurs années, le classement 2022 a fait reculer notre pays de plusieurs places.

Au CPCP, nous utilisons souvent ce classement dans nos ateliers en éducation permanente ainsi que dans nos formations à la citoyenneté, car il constitue une base efficace pour la discussion, surtout dans les groupes multiculturels. Il nous semblait donc intéressant de nous pencher sur ce qui a été qualifié de « dégringolade »¹, afin de comprendre d’où vient ce changement et s’il est de nature à inquiéter. Comme on le verra, celui-ci est dû tant à des éléments touchant à la situation actuelle de la presse qu’à une modification de la méthodologie du classement.

Après avoir rappelé quelques informations sur l’organisation Reporters sans frontières, l’analyse se penchera sur le classement en tant que tel : au-delà de l’aspect quantitatif qui frappe souvent les esprits, on s’interrogera sur sa méthodologie. Il sera ensuite question des raisons expliquant le passage de la Belgique de la onzième place en 2021 à la vingt-troisième place cette année : outre le changement de méthodologie, le classement met en lumière plusieurs éléments d’explication, que nous reprendrons synthétiquement au chapitre deux, consacré à la nouvelle position de la Belgique. Parmi ces éléments, deux aspects, qui nous paraissent fondamentaux lorsqu’il est question de liberté de la presse, seront ensuite développés de manière plus approfondie aux chapitres trois et quatre : d’une part, la problématique épineuse de la sécurité,

¹ Voir le sous-titre « La Belgique dégringole » dans cet article de la RTBF (Belga) : <https://www.rtb.be/article/liberte-de-la-presse-nombre-record-de-pays-en-situation-tres-grave-la-belgique-recule-de-12-places-10985689>, 3 mai 2022, consulté le 12 juillet 2022.

physique et digitale, des journalistes, et d'autre part, le contexte économique et la concentration élevée des médias dans des marchés – flamand et wallon – de petite taille.

Cette analyse a été enrichie grâce à des entretiens et échanges écrits avec différents acteurs du secteur : Reporters sans frontières, l'Association des Journalistes professionnels ainsi que deux professeurs universitaires en journalisme et communication : Benoît Grevisse, professeur ordinaire à l'École de communication de l'UCLouvain et responsable de l'École de journalisme de Louvain, et Geoffrey Geuens, professeur au département Médias, Culture et Communication de l'Université de Liège. Nous tenons à remercier chaleureusement tous nos interlocuteurs du temps précieux qu'ils nous ont octroyé pour répondre à nos questions.

I. Reporters sans frontières

A. Quelques éléments d'information sur RSF

Créée en 1985 à Montpellier, l'organisation à but non lucratif Reporters sans frontières (désormais RSF) œuvre depuis sa fondation pour la liberté de l'information : elle « défend le droit, pour chaque être humain, d'avoir accès à une information libre et fiable. Ce droit est essentiel pour connaître, comprendre, se forger une opinion et agir en pleine conscience, individuellement et collectivement »². Ainsi, RSF travaille à défendre l'esprit de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits humains³ « et des grandes déclarations et chartes relatives à l'éthique journalistique, notamment la charte de Munich »⁴, qui est

² RSF, « Qui sommes-nous ? », <https://rsf.org/fr/qui-sommes-nous>, consulté le 12 juillet 2022.

³ « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » (La Ligue des Droits Humains, « La déclaration universelle des droits de l'Homme », [en ligne :] <https://www.liguedh.be/la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme>, consulté le 12 juillet 2022).

⁴ RSF, « Qui sommes-nous ? », op. cit.

la référence européenne en matière de déontologie journalistique⁵. Les actions de l'organisation sont multiples : citons, outre les nombreuses campagnes de sensibilisation, la mobilisation de l'association pour les journalistes-otages, le plaidoyer auprès d'instances nationales ou internationales pour la liberté de la presse, le travail pour l'amélioration de la protection juridique des journalistes, l'aide aux journalistes victimes de menaces ou contraints à l'exil, mais aussi la protection sur le terrain dans les zones à risques, la dénonciation de la situation de certains pays en termes de liberté d'information, ainsi que le nécessaire déploiement d'actions quant aux problématiques du numérique⁶.

L'association, dont le siège international se trouve à Paris, est composée de six sections (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Suède, Suisse), de sept bureaux (Londres, Bruxelles, Tunis, Washington DC, Rio de Janeiro, Dakar, Taipei) et de cent-quinze correspondants dans le monde⁷. C'est une association indépendante dont l'orientation et les finances sont respectivement régies par une charte éthique et une charte de financement⁸. Son financement est en grande partie issu de fonds publics, d'activités commerciales, de fonds privés, de mécénat et de la collecte grand public, comme le montre le schéma consultable sur le site internet de l'organisation⁹.

Dans le cadre de ses activités, RSF donne des informations au quotidien sur les exactions commises contre des journalistes et sur toute forme de censure, via un baromètre en temps réel¹⁰, et publie chaque année un Classement mondial de la liberté de la presse.

⁵ Signée le 24 novembre 1971, elle est également communément appelée la *Déclaration des droits et des devoirs des journalistes*.

⁶ Sur ce dernier point, RSF agit « pour obtenir le déblocage de sites censurés, soutenir les médias en ligne, et apporter des garanties pour la liberté d'opinion et d'expression dans l'espace global de l'information et de la communication » (cf. RSF, « Qui sommes-nous ? », *op. cit.*, ainsi que PASTORELLI C., « Reporters sans Frontières à 30 ans », *Libre Cours. La revue de Reporters sans Frontières pour la liberté de l'information*, n° 11, été 2015, [en ligne] <https://rsf.org/fr/libre-cours>, pp. 5-6, consulté le 12 juillet 2022).

⁷ RSF, « Qui sommes-nous ? », *op. cit.*

⁸ RSF, « Finance et soutiens », [en ligne :] <https://rsf.org/fr/finance-et-soutiens>, consulté le 12 juillet 2022.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ RSF, « Baromètre », [en ligne :] <https://rsf.org/fr/barometre>, consulté le 12 juillet 2022.

B. Le Classement de la liberté de la presse

Le *Classement mondial de la liberté de la presse* remonte à 2002. Il s'agit d'une classification de 180 pays réalisée sur la base d'un score attribué à chaque pays, pouvant aller de 0 à 100. Celle-ci porte sur l'année précédant la publication et est calculée à partir des réponses d'experts à un questionnaire et d'un relevé des violences subies par les journalistes.

En 2020, un panel d'experts (plus précisément huit, internes et externes à RSF) a été constitué pour élaborer une nouvelle méthodologie, qui se base sur cette définition de la liberté de la presse :

La liberté de la presse est la possibilité effective pour les journalistes, en tant qu'individus et en tant que collectifs, de sélectionner, produire et diffuser des informations dans l'intérêt général, indépendamment des interférences politiques, économiques, légales et sociales, et sans menace pour leur sécurité physique et mentale.

Panel d'experts, dans *Méthodologie détaillée du Classement mondial de la liberté de la presse 2022*¹¹.

Le panel a travaillé pendant deux ans au changement de méthodologie permettant « de mieux cerner les points faibles de chaque pays »¹². Cette modification concerne essentiellement les « indicateurs contextuels » ainsi que le « score exactions »¹³ : auparavant, le questionnaire était établi sur la base de six indicateurs (pluralisme, indépendance des médias, environnement et auto-censure, cadre légal, transparence, infrastructures), et « chaque question du questionnaire » était « attachée à ces six grands indicateurs »¹⁴. Un septième indicateur était celui des exactions. Deux scores distincts étaient alors établis :

¹¹ RSF, « Méthodologie détaillée du Classement mondial de la liberté de la presse 2022 », [en ligne :] <https://rsf.org/fr/index-methodologie-2022>, consulté le 12 juillet 2022.

¹² Courriel de Blanche Mares, data journaliste responsable du Classement mondial de la liberté de la presse de RSF, 29 août 2022.

¹³ « Le score exactions est calculé à partir du relevé des exactions commises envers des médias et des professionnels des médias dans l'exercice de leurs fonctions réalisé par RSF » (RSF, « Méthodologie détaillée [...] 2022 », op. cit.). Ce score est calculé au travers d'une fonction mathématique et de coefficients, pour une description desquels nous renvoyons au lien précédent.

¹⁴ RSF, *Méthodologie détaillée du Classement mondial de la liberté de la presse*, Éditions 2013 à 2021, [en ligne :] https://rsf.org/fr/index-methodologie-2013-21?year=2021&data_type=general, consulté le 12 juillet 2022.

le premier ne prenait en considération que les six premiers indicateurs, alors que le second reprenait également le septième. Le score final que retenait RSF était le plus grand des deux : « Ce choix permet d'éviter que le pays, dans le cas où on n'y enregistre que peu ou pas d'exactions, remonte mécaniquement dans le classement. Cela peut être le cas de pays où l'information est si contrôlée que peu ou pas de violations ont lieu »¹⁵. Le questionnaire ne comportait pas de sous-titres ou d'indication claire du critère évalué¹⁶.

Désormais, le questionnaire¹⁷ se structure autour de cinq indicateurs contextuels : le contexte politique, le cadre légal, le contexte économique, le contexte socio-culturel et la sécurité¹⁸. Chaque catégorie y pèse le même poids au sein du score final¹⁹. L'autre changement concerne l'intégration des exactions dans le calcul final : ce qui est appelé le « score exactions » est désormais englobé dans la catégorie « sécurité », où il pèse pour 1/3, là où les questions posées aux experts valent pour 2/3. Il s'agit, d'après les explications de la méthodologie, d'une manière de réserver à cette catégorie une place dans le score, quelle que soit la situation du pays. Quant au « score exactions », la formule de son calcul a également été modifiée, notamment les coefficients²⁰. Les changements peuvent donc partiellement expliquer les modifications observées cette année pour la Belgique, mais également d'autres pays. Il n'est toutefois pas possible de connaître le poids du changement de méthodologie dans les changements observés, comme on nous l'a confirmé chez RSF : « Il est impossible d'évaluer le poids de chacun des facteurs que vous mentionnez dans le changement de position de la Belgique. En effet, nous avons modifié le questionnaire qui sert de base à l'ensemble des calculs. Il nous aurait fallu envoyer deux questionnaires à chacun des répondants pour pouvoir effectuer une comparaison »²¹. Le questionnaire est envoyé chaque année à plusieurs experts dans chaque pays. Leur nombre et leur qualité ne nous ont pas été

¹⁵ RSF, *Méthodologie détaillée* [...], Éditions 2013 à 2021, op. cit.

¹⁶ Le questionnaire de l'édition 2016 est téléchargeable à l'adresse précitée.

¹⁷ Téléchargeable sur le site https://rsf.org/sites/default/files/medias/file/2022/04/RSF_Index_Questionnaire_2022_FR.pdf, consulté le 29 août 2022.

¹⁸ Pour une explication détaillée de chacun des indicateurs, voir « Méthodologie détaillée [...] 2022 », op. cit., consulté le 29 août 2022.

¹⁹ Et toutes les questions y pèsent le même poids au sein de chaque catégorie.

²⁰ Voir la *Méthodologie détaillée* [...] 2013-2021, op. cit., en comparaison avec la *Méthodologie* 2022, op. cit.

²¹ Courriel de Blanche Mares (RSF), op. cit.

précisés²². Toutefois, pour la Belgique, nous savons par exemple que l'Association des journalistes professionnels (désormais AJP), qui représente environ 2 500 journalistes, ne figurait pas parmi les contacts²³.

De manière générale, soulignons que le classement est surtout un outil de sensibilisation et qu'en tant que tel, il peut se révéler utile ; mais comme certains types de classification, il doit être manié, cité et interprété avec précaution. En effet, classer les pays sur la base d'indicateurs mis sur le même pied, comme la sécurité, le cadre légal, ou encore les exactions, présente des limites. Par ailleurs, les informations proviennent d'expertes et experts divers situés dans chaque pays, et les situations sont si différentes d'un pays à l'autre que l'idée même d'un classement peut surprendre. À l'AJP, des précautions similaires sont formulées : « Ce qu'on reproche à ce classement, c'est d'être un comparatif de choses qui ne sont pas vraiment comparables. D'un côté, des arrestations de journalistes, du cyberharcèlement, des actions SLAPP (donc, des procédures pour faire taire les journalistes), mis en balance avec l'accessibilité de l'information et un tas d'autres aspects. [...]. Néanmoins, il y a des aspects positifs : notamment l'évocation des différentes difficultés que rencontrent les journalistes, qui permet – y compris aux journalistes – de se rendre compte qu'il y a des pays où c'est compliqué, ou qui permet à un journaliste dans un pays où la liberté n'est pas assurée de réaliser qu'il y a des endroits où ça ne se passe pas comme ça. Ça peut donc aider aussi à établir un plaidoyer dans ces pays, même si c'est difficile »²⁴. En outre, il est évident que les différences de classement s'avèrent plus révélatrices entre des pays où la situation est jugée excellente ou bonne et des pays où elle est vraiment très problématique, qu'au sein même de ces « groupes de pays », comme Gilles Milecan, de l'AJP, l'a exprimé lors de notre entretien.

À la lumière de ces éléments, il nous semble important d'envisager ce classement pour ce qu'il est, à savoir un outil pouvant aider à la prise de conscience de certaines problématiques. D'ailleurs, c'est ainsi qu'il est utilisé dans cette analyse et que nous nous en servons en éducation permanente. Par ailleurs, son côté « coup de poing » et médiatisé donne une certaine visibilité à RSF chaque année. Or « l'activité de RSF a un but, c'est légitime. Leur but c'est de défendre les journalistes dans le monde entier... et ça, ça a son utilité »²⁵.

²² La question a été posée à RSF. Nous mettrons l'analyse à jour lorsque nous obtiendrons une réponse.

²³ Entretien avec Gilles Milecan, juriste à l'Association des Journalistes Professionnels, Bruxelles, 12 septembre 2022.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

II. Comment expliquer le nouveau classement de la Belgique ?

Outre le changement de méthodologie qui explique en partie la nouvelle place de la Belgique, voici le détail des indicateurs dans le classement 2022 :

Indicateur politique : 75,03 ; 30^e pays du classement.

Indicateur législatif : 79,30 ; 37^e pays du classement.

Indicateur économique : 71,22 ; 15^e pays du classement.

Indicateur social : 87,40 ; 24^e pays du classement.

Indicateur sécuritaire : 81,35 ; 43^e pays du classement.

En termes de position, « c'est l'indicateur sécuritaire qui plombe le classement »²⁶, malgré un score assez élevé par rapport à d'autres indicateurs. Il est en effet observé que les menaces, insultes et agressions de journalistes augmentent sur le terrain: « Le score de l'indicateur sécuritaire s'explique, entre autres, par des attaques subies par les journalistes dans les manifestations et par le cyberharcèlement »²⁷. Ces phénomènes sont malheureusement observables un peu partout en Europe, comme le relève le dernier Rapport de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes : « Sur la carte de la liberté des médias en Europe, des voyants rouges clignotent. En 2021, 282 alertes concernant 35 pays ont été présentées à la Plateforme,

²⁶ Courriel de Blanche Mares (RSF), op. cit.

²⁷ Ibid. La fiche de RSF (RSF, « Belgique », [en ligne :] <https://rsf.org/fr/pays/belgique>, consulté le 23 septembre 2022) mentionne également des violences policières. Pour 2021, l'AJP n'en a toutefois pas recensé. Dès lors, il s'agit peut-être du cas d'Alexandre Penasse (alors journaliste professionnel au média Kairos) début 2022 lors des manifestations pour la liberté : RSF avait en effet relayé une arrestation de ce journaliste lors d'un Convoi de la liberté dans un tweet en février 2022. Sur le site de Kairos, un autre cas est recensé, en janvier 2022 : <https://www.kairospresse.be/agression-de-notre-journaliste-a-la-manifestation-pour-la-liberte-du-dimanche-23-janvier-2022>. Nous ne rentrerons pas ici dans les détails de ce dossier, car ce qui nous intéresse au premier chef est plutôt la défiance grandissante des citoyens et citoyennes envers les journalistes, et les agressions qui en ont découlé en 2021.

dont plus de 200 en 2020, soit une hausse de 41 % »²⁸. Les indicateurs économique et social, nous indique-t-on chez RSF, « sont pour leur part moins pénalisants en termes de rang. Pourtant, le score de l'indicateur économique, qui est le plus faible des cinq indicateurs, impacte également le score global et s'explique, entre autres, par les retombées économiques négatives de la crise du coronavirus sur les médias et par une concentration élevée des médias sur des marchés séparés de taille limitée »²⁹ ; il est également précisé dans la fiche-pays qu'il y a « une forte baisse des recettes publicitaires, majoritairement captées par les plateformes »³⁰. D'autres éléments sont développés par la fiche « Belgique », comme – entre autres – la défiance grandissante envers les médias traditionnels et le problème de la désinformation, des pressions judiciaires sur certains journalistes, ou encore l'affaire Nethys/L'Avenir en 2018³¹. En conclusion, on nous rappelle toutefois chez RSF que « malgré les difficultés listées ci-dessus, la Belgique continue à faire partie des pays plutôt bien classés d'Europe occidentale »³².

Nous avons décidé de nous intéresser plus en profondeur dans cette analyse à deux des difficultés listées par l'association, car elles nous paraissent centrales pour une série de questions liées à l'avenir de l'information, au métier de journaliste ainsi qu'au bon état de notre démocratie : la question de la sécurité des journalistes, physique ou digitale, et celle du contexte économique et de la concentration des médias sur un petit territoire. En tant qu'association reconnue en éducation permanente en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous nous intéresserons spécifiquement à la situation de cette entité et non de la Belgique dans son ensemble.

²⁸ Défendre la liberté de la presse en période de tension et de conflit. Rapport annuel 2022 des organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, Conseil de l'Europe, avril 2022, [en ligne :] <https://edoc.coe.int/fr/medias/11062-defendre-la-liberte-de-la-presse-en-periode-de-tension-et-de-conflit.html>, p. 13, consulté le 12 juillet 2022.

²⁹ Courriel de Blanche Mares (RSF), op. cit.

³⁰ RSF, « Belgique », op. cit.

³¹ Nous renvoyons le lecteur souhaitant en savoir plus sur ces aspects ou les autres aspects du Classement, au site de Reporters sans frontières (Ibid.).

³² Courriel de Blanche Mares (RSF), op. cit.

III. Sécurité des journalistes

A. Constats : violences lors de manifestations et cyberharcèlement en hausse

Les cas de menaces et d'agressions, verbales ou physiques, de journalistes par des manifestants lors de certains rassemblements sont déjà observables depuis plusieurs années – notamment lors de certains rassemblements des gilets jaunes³³ –, mais elles ont nettement augmenté depuis la crise du Covid-19. Gilles Milecan, de l'AJP, observe qu'avant la pandémie, si violences il y avait à l'égard de journalistes, elles étaient plutôt policières, même si ça restait rare : « Il existait des violences, mais ce qu'on constate, c'est qu'avant la crise du Covid, les violences que subissaient parfois les journalistes, étaient policières lors de manifestations ; ce n'était pas fréquent. [...] C'étaient encore des manifestations à l'ancienne, où la cible de certains citoyens n'était pas le journaliste. Or maintenant, [...] certains manifestants s'en prennent davantage aux médias qui sont supposés être "complices", alors qu'avant le journaliste était vraiment perçu comme "rendant compte", pas comme étant un des vecteurs ou un des moyens de communication du pouvoir »³⁴. Un réel changement est donc observable depuis la pandémie, avec la problématique d'une défiance grandissante envers les médias d'information. Le recours de plus en plus fréquent aux réseaux sociaux comme seule ou principale source d'information

³³ PASAU F., « Gilets jaunes et agressions de journalistes : de quoi est-ce le symptôme ? », RTBF, 27 novembre 2018, [en ligne :] <https://www.rtbef.be/article/gilets-jaunes-et-agressions-de-journalistes-de-quoi-est-ce-le-symp-tome-10083070>, consulté le 3 novembre 2022.

³⁴ Entretien avec Gilles Milecan (AJP), op. cit.

est une des causes identifiables du problème³⁵. Les violences ont essentiellement touché des équipes de tournage, plus visibles lors de rassemblements. Pour l'année 2021, citons, pour la Wallonie et Bruxelles, le cas d'Éric Boever, agressé lors d'échauffourées pendant une manifestation à Bruxelles contre l'obligation vaccinale³⁶, ainsi que l'agression d'une équipe de la TV régionale BX1 lors d'une manifestation contre les mesures sanitaires en janvier 2022³⁷. Les équipes sont désormais obligées d'adapter leurs pratiques, explique Gilles

³⁵ LITS G., « Covid-19: méfiance envers les médias et les experts », UCLouvain, 4 juin 2021, [en ligne] <https://uclouvain.be/fr/chercher/actualites/covid-19-mefiance-envers-les-medias-et-les-experts.html>, consulté le 23 septembre 2022 ; le rapport de la recherche *Infodémie et vulnérabilité informationnelle liée au Covid-19 en Belgique francophone. Second rapport du projet CoviCom* est téléchargeable sur la page <https://sites.uclouvain.be/orm/2021/06/03/infodemie-et-vulnerabilite-informationnelle-liee-au-covid-19-en-belgique-francophone-second-rapport-du-projet-covicom>, consultée le 23 septembre 2022. Rapport également relayé dans cet article : MONTAY J., « Coronavirus. La grande défiance envers les médias traditionnels », RTBF, 7 juin 2021, [en ligne :] <https://www.rtbef.be/article/coronavirus-la-grande-defiance-envers-les-medias-traditionnels-10777731>, consulté le 23 septembre 2022.

³⁶ « Covid : Éric Boever (RTBF) agressé lors de la manifestation contre l'obligation vaccinale », *L'Avenir - Bruxelles*, 20 décembre 2021, [en ligne :] <https://www.lavenir.net/regions/2021/12/20/covid-eric-boever-rtbf-agresse-lors-de-la-manifestation-contre-lobligation-vaccinale-MI6AWQYU7BCV5LV4NFTGX73OCY>, consulté le 31 août 2022.

³⁷ L'AJP avait vivement réagi à cette nouvelle dans un communiqué publié le lendemain de l'agression : « L'AJP se constituera d'ailleurs partie civile aux côtés des journalistes qui ont déposé plainte pour coups et blessures en espérant que les auteurs seront identifiés et poursuivis. L'AJP rappelle que les journalistes ne sont pas des "ennemis", ni des auxiliaires de police qui livreraient à celle-ci leurs images. Ils et elles tentent, dans des conditions de travail souvent difficiles, de comprendre, d'expliquer les faits et d'informer complètement le public » (Communiqué de l'AJP, « L'agression d'une équipe de BX1 ne peut rester sans suite », 24 janvier 2022, [en ligne :] <https://www.ajp.be/communiquelagression-dune-equipe-de-bx1-ne-peut-rester-sans-suite>, consulté le 7 septembre 2022). Pour la Flandre, une enquête menée par l'Association flamande des Journalistes (Vlaamse Vereniging van Journalisten, VVJ) révèle qu'un peu plus de la moitié des répondants a indiqué avoir été victime d'une agression verbale dans son travail (*La Libre avec Belga*, « La moitié des journalistes flamands a déjà été victime d'agression », 2 juillet 2021, [en ligne :] <https://www.lalibre.be/culture/medias-tele/2021/07/02/la-moitie-des-journalistes-flamands-a-deja-ete-victime-dagression-SXX5NAGYHZCZBDLOKXPMLLXMUQ/>, consulté le 7 septembre 2022).

Milecan : « Il y a des médias qui ont retiré tous les signes visibles pouvant attirer trop l'attention ; [...] il y a aussi des équipes qui sont accompagnées par des gardes de sécurité en civil, qui ont déjà servi à désamorcer certaines situations »³⁸.

L'AJP se préoccupe de très près de cette situation, tout comme la Vlaamse Vereniging van Journalisten (VVJ)³⁹. Les deux associations travaillent de concert avec les ministres communautaires des médias, Bénédicte Linard (Ecolo) et Benjamin Dalle (CD&V), pour des actions coordonnées entre les fédérations communautaires, le fédéral et les associations de journalistes⁴⁰. Les compétences touchées par ces agressions sont en effet à la croisée des chemins : elles concernent tant le secteur des médias, compétence communautaire, que la Justice et l'Intérieur, compétences fédérales. Du côté francophone, l'AJP organise des formations « safety », qui prévoient dans leur programme des sessions sur la manière de réaliser des reportages en terrain hostile : « Avant, c'était limité uniquement à l'étranger et en particulier aux territoires en guerre ; maintenant, c'est aussi ici. Mais il existe des moyens de se prémunir, c'est pourquoi on organise ces formations sécurité : le principal, c'est d'être éveillé, conscient, et d'apprendre à toujours mettre en balance le risque pris par rapport à l'intérêt de la chose »⁴¹. Entre janvier et septembre 2022, environ 80 à 90 personnes avaient déjà suivi ces formations, lors des formations ouvertes à tous les membres de l'Association, lors de formations commandées par des médias pour leur personnel, ou, cet été, lors de la Summer School de l'AJP⁴². Les questions de sécurité qui y sont abordées concernent la sécurité physique, mais aussi la sécurité en ligne et les problématiques de cyberharcèlement. Le cyberharcèlement est en effet considéré comme une problématique majeure par et pour le milieu journalistique. Comme l'a souligné Gilles Milecan lors de notre entretien, « c'est sans doute la menace la plus importante, parce que potentiellement, elle vise tous les

³⁸ Entretien avec Gilles Milecan (AJP), op. cit.

³⁹ La VVJ a par exemple créé un service et un formulaire de contact pour les journalistes qui seraient victimes d'agressions, qu'elles soient verbales ou physiques : <https://www.persveilig.be/meldpunt>. Voir l'article « Meldpunt agressie » sur le site de la VVJ : <https://journalist.be/meldpunt-agressie>, consulté le 3 novembre 2022.

⁴⁰ « 3 mai, journée mondiale de la liberté de la presse », AJP, 2 mai 2022, [en ligne :] <https://www.ajp.be/3-mai-journee-mondiale-de-la-liberte-la-presse>, consulté le 7 septembre 2022.

⁴¹ Entretien avec Gilles Milecan (AJP), op. cit.

⁴² Ibid. ; sur la Summer School, voir AJP, « La sécurité des journalistes est une priorité de l'AJP », 30 août 2022, [en ligne :] <https://www.ajp.be/la-securite-des-journalistes-est-une-priorite-de-lajp>, consulté le 2 septembre 2022.

journalistes, alors que les violences physiques ne vont concerner "que" certaines équipes. Par ailleurs, c'est beaucoup plus facile de retrouver quelqu'un numériquement que physiquement »⁴³. Dans les formations proposées par l'AJP, la question des attitudes à adopter face aux menaces en ligne est donc un élément central : « on y travaille sur l'aspect individuel – donc qu'est-ce que je fais pour m'en prémunir avant, pendant, après – mais aussi sur les protocoles (et c'est une autre formation) à établir dans les rédactions : qu'est-ce que je fais si ce cas se présente ; comment gère-t-on la situation ; à qui porter plainte, quand, comment »⁴⁴. Le cyberharcèlement n'est pas à prendre à la légère : il s'agit d'une violence qui ne peut laisser indifférent et peut influencer, pour un journaliste (ou tout autre métier) sur la manière d'exercer son travail. Le harcèlement peut être individuel ou prendre la forme de raids⁴⁵ touchant des groupes de personnes : « Il y a des groupes qui ont assez bien mis en application ce genre de choses. [...] À ce moment, même si on sent que c'est organisé, ça atteint, car ça a les allures du raid, du harcèlement, et ce n'est pas la manière normale de faire passer les messages. On a porté plainte, des enquêtes sont en cours »⁴⁶. Dans des cas comme celui-là, l'AJP porte plainte collectivement, en gardant toutes les preuves possibles (captures d'écran, adresses mails, etc.), et une enquête policière est ouverte pour identifier les responsables. Par ailleurs, l'association prépare également une réponse-type que les journalistes visés peuvent envoyer aux expéditeurs des mails. Celle-ci peut, dans certains cas, mener à une prise de conscience de ces derniers. Le tout, nous explique-t-on à l'AJP, c'est de faire exister cette problématique, de ne pas taire l'existence des menaces en ligne : « S'il n'y a pas de suite à "ça", "ça" se reproduira »⁴⁷. Quand il s'agit de menaces ou harcèlement visant une seule personne, l'AJP intervient également pour que les journalistes portent plainte : l'association porte toujours plainte à leurs côtés et leur fournit un avocat. « Cela allège les démarches et permet que les journalistes ne baissent pas les bras. C'est le point de départ. Il faut que ça existe, car si ça n'existe pas, ça ne deviendra jamais une priorité pour personne »⁴⁸.

⁴³ Entretien avec Gilles Milecan (AJP), op. cit.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Un raid numérique est un harcèlement « de meute » : plusieurs personnes en harcèlent une autre (ou plusieurs autres) : il y a donc multiplication des attaques numériques et une même personne est susceptible de recevoir des dizaines, voire des centaines, de messages d'attaque à son encontre.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Ibid.

Comme cela a déjà été mis en lumière par une récente analyse du CPCP, le cyberharcèlement touche encore plus les femmes⁴⁹. L'AJP, par la voix de Gilles Milecan, confirme : « Tout ce que les sexistes expriment comme reproches aux femmes, ça sort tout de suite quand il s'agit d'une journaliste ; et c'est la même chose pour ce qui est de la couleur de peau ou d'une origine visible. Tous ces éléments-là viennent toujours s'ajouter au rejet du journaliste ou de la journaliste. Il y a une différence sur les réseaux sociaux, dans le numérique, c'est qu'on constate que bien plus de journalistes femmes sont victimes de ce type de reproches, critiques, d'attaques accompagnées d'insultes etc., que d'hommes »⁵⁰. Le documentaire réalisé par Myriam Leroy et Florence Hainaut traitant des problèmes de violence en ligne envers les femmes journalistes/humoristes/streameuses/politiques/autrices, « #Salepute »⁵¹, est absolument glaçant. La violence extrême des propos ne peut laisser personne indifférent. Et elle peut causer de graves dommages, psychologiques, familiaux – les familles des victimes étant parfois également menacées – ainsi que professionnels, certaines décidant de quitter leur métier ou de changer d'orientation au sein de celui-ci.

B. Quels leviers ?

Les actions mises en place par l'AJP, et la concertation des associations de journalistes francophone et flamande avec les instances politiques ainsi que la police, ont déjà été mentionnées. De manière générale, on a vu qu'il importe de faire connaître ce problème. Comme c'est bien exposé dans le documentaire #SalePute# pour le cyberharcèlement, il faut que la société prenne conscience d'une forme de violence qui est systémique.

De manière plus précise, une des idées avancées par l'Association des Journalistes pour lutter contre le phénomène de violence envers les journalistes serait que ces derniers soient dotés d'un statut particulier et protégé, au même titre que d'autres professions pour lesquelles la gravité du délit change, avec une gestion et des sanctions différentes : « On pense qu'intégrer les journa-

⁴⁹ MIGNON J., *Inégalités de genre dans les médias*, Bruxelles : CPCP, analyse 447, 2022, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/inegalites-medias/>, pp. 16-19.

⁵⁰ Entretien avec Gilles Milecan (AJP), op. cit.

⁵¹ Accessible sur Auvio : https://www.rtb.be/auvio/detail_salepute?id=2929160, consulté le 30 septembre 2022.

listes dans ce type de catégories protégées, avec un traitement particulier, pourrait aider. S'il y avait une cellule centrale qui traite les problèmes vécus par des journalistes comme il existe une "computer crime unit", ça pourrait changer quelque chose. Maintenant, c'est peut-être trop demander, mais ça pourrait aider »⁵².

Par ailleurs, concernant le cyberharcèlement (et pas uniquement celui qui touche les journalistes), il est fondamental de sensibiliser et d'outiller tous les acteurs institutionnels – police, procureurs, tribunaux –, et tous les niveaux des institutions en question, face à cette problématique, pour que chaque plainte soit traitée avec le plus grand sérieux.

Une mise à jour de la législation sur le délit de presse paraît également urgente : en effet, les procès touchant à la violence en ligne sont rares, ce type de délit étant encore jugé à l'heure actuelle en cour d'assises (sauf celui relatif aux propos racistes, depuis la loi Moureaux de 1981). Audrey Adam, avocate en charge des dossiers liés au cyberharcèlement au sein de la RTBF, indique : « Des propositions de loi ont été mises en avant pour élargir le cadre des exceptions notamment au sexisme. Mais selon moi, tout discours de haine et de violence, peu importe le critère de discrimination qui motive l'agresseur, devrait être correctionnalisé »⁵³. De manière générale, d'ailleurs, citons aussi la nécessaire adaptation et actualisation de la législation à la réalité des médias sociaux et du monde digital.

En ce qui concerne les journalistes, le soutien des employeurs nous paraît également primordial (par exemple, la RTBF a mis en place des procédures pour ses employé-e-s et confie tous les dossiers liés au cyberharcèlement à l'avocate précitée)⁵⁴. Une autre piste pourrait consister dans l'intégration systématique de ces problématiques dans les cursus de formations au métier (par exemple, à l'IHECS, la même avocate est professeure invitée en droit des médias et y sensibilise à ces questions)⁵⁵.

Enfin, de manière générale, il s'agit de travailler à développer, à tous les niveaux, l'éducation aux médias (EAM) et à la liberté d'expression. Car « il est temps qu'arrive un signal qui contredise le sentiment d'impunité qui fait

⁵² Entretien avec Gilles Milecan (AJP), op. cit.

⁵³ BERGÉ J. pour les Grenades, « In Audrey Adam We Trust, la défense des journalistes contre le cyberharcèlement », Le Soir, 16 avril 2022, [en ligne :] <https://www.rtb.be/article/in-audrey-adam-we-trust-la-defense-des-journalistes-contre-le-cyberharcement-10975725>, consulté le 6 octobre 2022.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

qu'on pense qu'on peut s'adresser aux journalistes n'importe comment. [...] Je pense que les journalistes sont un moyen de montrer ça, mais ce n'est pas à eux d'éduquer les gens en matière de liberté d'expression [...] »⁵⁶. Dans ce sens, le plan « Éducation aux médias » mis en place début 2022 par la FWB, qui prévoit de renforcer la sensibilisation aux médias sur un certain nombre d'axes, devrait apporter quelques réponses. Parmi les éléments qui seront mis en œuvre progressivement dans les différents secteurs de la FWB, citons : l'intégration de l'EAM dans l'enseignement obligatoire, des adaptations décrétales, des mesures sur l'axe de la communication (renforcement des collaborations entre acteurs professionnels et acteurs de l'éducation aux médias, par exemple), un renforcement de l'EAM dans le milieu de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation permanente, dans les centres culturels, mais aussi à la RTBF, etc.⁵⁷ Il est en effet essentiel que soient renforcés l'aspect éducatif relatif à la liberté d'expression et à ses limites, et l'éveil au fait qu'Internet, c'est aussi l'espace public⁵⁸.

IV. Contexte économique et concentration des médias

Après un premier point d'approfondissement consacré à la sécurité des journalistes, passons maintenant au deuxième point d'attention de cette analyse. Notre interlocutrice chez RSF nous a expliqué que « l'indicateur économique, qui est le plus faible des cinq indicateurs, impacte également le score global et s'explique, entre autres, par les retombées économiques négatives de la crise

⁵⁶ Entretien avec Gilles Milecan (AJP), op. cit.

⁵⁷ Le plan est consultable ou téléchargeable à cette adresse : <https://www.csem.be/actualite/le-plan-education-aux-medias-de-la-fwb-est-adopte>, consultée le 30 septembre 2022.

⁵⁸ Certaines des pistes évoquées ici, en plus de nombreuses autres recommandations, se retrouvent également dans le numéro de janvier 2022 des Carnets du LaPIJ, consacré à une enquête approfondie des pratiques de plusieurs entreprises médiatiques face à la problématique du cyberharcèlement. Les recommandations aux entreprises médiatiques et aux pouvoirs publics sont consultables aux pages 165 et svv., voir MALCORPS S., LIBERT M., LE CAM F., *Les entreprises médiatiques belges francophones face au cyberharcèlement de leurs travailleuses et travailleurs*, Bruxelles : ULB (« Les Carnets du LaPIJ, Laboratoire des pratiques et identités journalistiques »), téléchargeable à l'adresse <https://lapij.ulb.ac.be/carnet-du-lapij-les-medias-belges-face-au-cyberharcèlement>, consulté le 13 décembre 2022.

du coronavirus sur les médias et par une concentration élevée des médias sur des marchés séparés de taille limitée »⁵⁹. C'est ce dernier aspect, celui du contexte économique et d'une concentration élevée des médias sur de petits marchés, que nous avons décidé d'analyser plus en profondeur, en nous penchant en particulier sur la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La question de la concentration des médias paraît d'autant fondamentale que l'année 2021 a été marquée par deux rachats majeurs au sein du paysage médiatique francophone : celui de la chaîne LN24 par IPM⁶⁰ – IPM qui avait déjà consolidé son groupe avec le rachat des Éditions de L'Avenir fin 2020⁶¹ ; et celui de RTL Belgium par le groupe Rossel et DPG Media pour 250 millions d'euros⁶². Suite à ce dernier rachat, Rossel, qui était déjà le plus grand groupe de presse en Belgique francophone, étend ses activités à une part importante de l'audiovisuel privé en FWB.

A. Constats

Les deux rachats susmentionnés, autorisés par l'Autorité belge de la Concurrence, peuvent susciter des interrogations et des craintes légitimes. En effet, le paysage médiatique qui émerge de ces fusions est désormais largement dominé par deux grands groupes : Rossel & C^{ie} et IPM Group, qui détiennent à eux seuls des dizaines de titres de presse, de chaînes de radio et de télévision, sans compter les sites internet, dont voici les principales « marques » :

⁵⁹ Courriel de Blanche Mares (RSF), op. cit.

⁶⁰ LOVENS P.-F., « Le groupe IPM dévoile sa stratégie pour faire grandir la chaîne LN24 », *La Libre*, 22 décembre 2021, [en ligne :] <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2021/12/22/le-groupe-ipm-devoile-sa-strategie-pour-faire-grandir-la-chaine-ln24-3EAGJ7XD5VEVTHHVTXFKGNLHGy>, consulté le 23 septembre 2022.

⁶¹ DE MEEÛS D., « L'Autorité de Concurrence confirme le rachat de L'Avenir par IPM », *La Libre*, 22 décembre 2020, [en ligne :] <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2020/12/22/lautorite-de-la-concurrence-confirme-le-rachat-de-lavenir-par-ipm-SWUQSTW4GRHIPKSJTPLF2XLBV4>, consulté le 17 octobre 2022.

⁶² *La Libre Eco avec Belga*, « "Le conseil de la concurrence a été très paresseux" : le groupe IPM introduit un recours contre le rachat de RTL Belgium par DPG/Rossel », *La Libre*, 2 juin 2022, [en ligne :] <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2022/06/02/le-conseil-de-la-concurrence-a-ete-tres-paresseux-le-groupe-ipm-introduit-un-recours-contre-le-rachat-de-rtl-belgium-par-dpgrossel-TUMQSCRJCVG7XDNLZUYNMKDPY>, consulté le 23 septembre 2022.

Rossel ⁶³	IPM ⁶⁴
Le Soir	La Libre
La Meuse, La Province, La Gazette, La Capitale (groupe Sudmedia), et le site Sudinfo.be ; et via Sudmedia, MustFM et Maximum	L'Avenir
L'Écho (société Mediafin, joint-venture entre Rossel et Roularta Media Group)	DH Les Sports
Metro	Moustique
CinéTéléRevue	Paris Match Belgique
SoirMag	Le Jde
Vlan et toutes les publications du groupe Vlan (groupe Vlan)	Télépocket
7Dimanche	LN Radio
GrenzÉcho	LN24
RTL Belgium (avec DPG Media) : donc, pour la TV, RTL-TVI, Club RTL, Plugfree ; en ligne, RTL Info et Mint Radio et en radio, Bel RTL, Radio Contact)	

Notons qu'IPM est aussi actionnaire à hauteur d'environ 16 % de l'agence de presse Belga, et Rossel l'est à environ 17 %⁶⁵. Il reste d'autres groupes, mais plus restreints ou périphériques : Roularta Media Group (principaux titres :

⁶³ Tableau basé sur <https://www.rossel.be/nos-marques>, consulté le 29 septembre 2022.

⁶⁴ Tableau basé sur <https://www.ipmgroup.be/marques>, consulté le 29 septembre 2022.

⁶⁵ Voir la base de données du CRISP : L'actionnariat des entreprises wallonnes, pour l'agence Belga : <http://www.actionnariatwallon.be/organisme/agence-belga-agence-telegraphique-belge-de-pr-31018>, consultée le 29 septembre 2022.

L'Écho, en joint-venture avec Rossel ; Le Vif ; Sport Foot Magazine ; Trends Tendence, Gael, Flair, Femmes d'aujourd'hui)⁶⁶ et NGroup (radio : Nostalgie, Chérie, NRJ)⁶⁷. N'oublions bien sûr pas la RTBF, média public autonome en FWB.

Le sujet, somme toute assez peu traité⁶⁸, nous semble essentiel et complexe, raison pour laquelle il nous a semblé important d'y consacrer cette partie d'analyse et de la construire en sollicitant l'avis de deux professeurs universitaires : Benoît Grevisse (Université de Louvain) et Geoffrey Geuens (Université de Liège). Benoît Grevisse travaille au sein de l'Institut Langage et Communication et ses domaines de recherche et d'enseignement portent notamment sur les pratiques journalistiques, leurs régulations et leurs mutations. Geoffrey Geuens est spécialiste en socioéconomie des médias, en théorie critique des nouveaux médias et en analyse des groupes de communication. Nous nous baserons également sur un article publié par Jean-Jacques Jaspers, ancien journaliste, professeur invité à l'École universitaire de journalisme de l'ULB et administrateur de la Ligue des droits humains, dans la *Chronique* n°198 de la Ligue en mars 2022⁶⁹.

Sur la concentration grandissante des médias d'information dans les mains de quelques acteurs privés, Geoffrey Geuens alerte : « *Quand on regarde la dynamique des années soixante jusqu'à aujourd'hui, on voit que le mécanisme ne s'arrête pas et que les effets, par ailleurs, sont de plus en plus visibles, non seulement d'un point de vue critique sur le contenu lui-même, mais aussi sur les conditions de travail des journalistes ; on ne peut pas ne pas mettre*

⁶⁶ Pour une liste complète, voir Roularta, « Nos marques » : <https://www.roularta.be/fr/nos-marques/magazines>, consulté le 29 septembre 2022.

⁶⁷ Voir NGroup, « Marques » : <https://www.ngroup.be/marques>, consulté le 29 septembre 2022.

⁶⁸ Citons toutefois un débat organisé par C2 en mai 2022 sur la concentration des médias, réunissant Christophe Berti, rédacteur en chef du Soir, et Martin Buxant, cofondateur de la chaîne d'informations en continu LN24 (voir <https://www.mediaspecs.be/fr/il-sest-passe-plus-de-choses-dans-la-presse-entre-2010-et-2022-quentre-gutenberg-et-2010-christophe-berti-le-soir>, consulté le 23 septembre 2022), ainsi qu'une publication et des conférences de Jean-Jacques Jaspers sur le sujet (JASPERS J.-J., « Concentrations, pluralisme et liberté d'expression », *Ligue des droits humains, Chronique* n°198, *Information sensible en danger. L'opinion, ça se travaille*, janvier-février-mars 2022, pp. 12-14. Disponible en ligne sur le site de la Ligue : <https://www.liguedh.be/chronique-n198-information-sensible-en-danger-lopinion-ca-se-travaille>, consulté le 23 septembre 2022.

⁶⁹ *Ibid.*

ça en parallèle »⁷⁰. Ainsi, la logique de rapprochement fait que « le contenu peut être en partie le même dans plusieurs titres du même groupe » et que « les journalistes se battent pour se faire payer plusieurs fois un article s'il est publié dans plusieurs médias »⁷¹ (c'est le cas par exemple pour les pages sportives). Pour le professeur, « ces groupes cherchent à être de plus en plus rentables, voire profitables, ce qui n'est pas la même chose »⁷². Sur ce point, un problème majeur est qu'ils bénéficient des aides publiques à la presse, tout en appliquant parfois des plans sociaux : « Donc vous avez à la fois ce grand patronat des médias qui demande des aides publiques, tout en appliquant des plans sociaux. Or on sait qu'il y a eu des mouvements sociaux chez Sud-presse et ailleurs ces dernières années, qu'il y a une résistance de la presse face aux contradictions d'intérêt avec les employeurs, dont on sait notamment grâce au site du journaliste Ludwig Verduyn, *De rijkste belgien, l'évolution des fortunes sur la base de la valeur de leurs actions*. Ces chiffres, à ma connaissance, n'ont jamais été remis en cause par les principaux intéressés. Et on voit bien que les grandes familles de médias, qui n'ont cessé de grandir en Belgique, ont des fortunes de plus en plus évidentes⁷³, parallèlement à une précarisation du métier »⁷⁴.

Pour Benoît Grevisse, la question de la concentration des médias doit être envisagée sous un autre prisme, à savoir, « comment maintenir une diversité dans un marché où la première question est d'abord la subsistance de ces entreprises ? »⁷⁵. Selon la logique économique en vigueur, en effet, la concentration qu'on observe est inévitable : d'après Jean-Jacques Jaspers aussi, ce mouvement « semble [...] incoercible » : « Selon la logique du marché, deux groupes de médias privés pour un marché de 4,5 millions de francophones, c'est une situation encore trop dispersée : 1 groupe pour 2,25 millions d'habitants, alors qu'en France on en est à 1 groupe pour 8,25 millions d'habitants »⁷⁶. Sur la construction de ce qu'on peut désormais appeler un duopole, Benoît Grevisse indique : « cela s'est fait sur un modèle qui est un modèle dominant et qui a tout son sens d'un point de vue socio-économique – je ne critique pas : ce modèle, sur un marché qui est extrêmement étroit, est de se mettre en

⁷⁰ Entretien avec Geoffrey Geuens, Université de Liège, 10 octobre 2022.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ Voir le site <https://derijkstebelgen.be/de-lijst>, consulté le 17 octobre 2022. À titre d'exemple, la famille flamande Van Thillo (VTM, Het Laatste Nieuws) y est classée 22^e ; la famille Hurbain (Rossel), 130^e.

⁷⁴ Entretien avec Geoffrey Geuens (ULg), *op. cit.*

⁷⁵ Entretien par visioconférence avec Benoît Grevisse (UCL), 4 octobre 2022.

⁷⁶ JESPERS J.-J., *op. cit.*, p. 12.

ordre de bataille, comme d'autres groupes l'ont fait en Flandre ou à l'étranger, c'est-à-dire d'avoir une palette qui fait qu'on possède aussi bien un quotidien de référence qu'un titre plus populaire et/ou régional/local, et une télévision. Cela permet de passer à une sorte d'économie d'échelle ou de stratégie rédactionnelle, selon le point de vue que l'on adopte, qui permet d'affronter la révolution digitale extrêmement dure que les médias traversent »⁷⁷. Le problème fondamental est, pour le professeur Grevisse, « l'étroitesse de notre marché. On est dans un vrai mouchoir de poche. D'un point de vue économique, c'est vraiment très compliqué »⁷⁸. Il ne faut pas minimiser la pression économique sur le métier, bien sûr, « ainsi que la précarisation de certaines conditions d'emploi des journalistes. Il faut aussi que l'État prenne ses responsabilités, mais au-delà de cela, on ne peut pas traiter de ce sujet sans garder à l'esprit qu'on est dans une période de mutation extrêmement compliquée des médias, et que donc, d'un point de vue économique, c'est très difficile pour les groupes de presse »⁷⁹.

Selon Geoffrey Geuens, toutefois, il y a une contradiction qui se situe au niveau des fortunes des actionnaires de ces groupes de presse : « il y a des aides qui sont données à ces groupes, or les actionnaires eux-mêmes ont des fortunes très importantes »⁸⁰. Le problème majeur se situe donc dans la logique économique capitaliste qui s'applique à un bien commun aussi essentiel que l'information : « L'économie des médias est à l'image de l'économie globale depuis trente ou quarante ans. [...] Il est étonnant que pour ce secteur des médias d'information, dont on dit que c'est un produit auquel on est attaché et qui définit nos démocraties, on laisse faire les choses selon les règles classiques. [...] Je ne vois pas pourquoi un nombre de mains réduites contrôlent des moyens [...] à travers lesquels l'immense majorité des gens connaissent le monde. Sur le principe purement intellectuel, ce n'est pas tenable »⁸¹.

Ces logiques économiques qui gouvernent les médias d'information, dont celle des synergies, posent question sur différents points, et notamment celui de la diversité des opinions représentées dans le paysage médiatique : comme l'indique Geoffrey Geuens, « plus il y a d'importants groupes de presse,

⁷⁷ Entretien avec Benoît Grevisse (UCL), op. cit.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ « On peut investir le passage au numérique, et donner des aides permettant d'y parvenir, mais alors, il faudrait conditionner ces aides, placer des contraintes très importantes, comme l'interdiction de plans sociaux » (Entretien avec Geoffrey Geuens (ULg), op. cit.).

⁸¹ Ibid.

plus les structures indépendantes disparaissent, plus on observe une concentration et des effets en termes de discours proposés. [...] La disparition de titres ou le rachat de titres aux mains d'individus de moins en moins nombreux a inévitablement des effets [...], pour le choc des idées, le pluralisme d'opinions qui est de plus en plus limité, mais aussi les conditions de travail des journalistes. »⁸² Benoît Grevisse souligne quant à lui la nécessité de contextualiser cette tendance et de ne pas épingleur ce seul aspect hors du cadre global dans lequel évoluent les médias aujourd'hui : « Ce genre de situation demande une réponse complexe. Je suis frappé qu'on parle toujours de la problématique de la concentration dans le cadre classique de la pluralité des opinions – ce qui est bien sûr une valeur démocratique fondamentale, puisque la liberté de la presse, c'est quand même en grande partie la liberté d'expression des opinions⁸³ et donc leur diversité – mais on mobilise souvent ce cadre politique, [...] en en faisant quelque chose d'un peu déconnecté de la réalité et de l'évolution radicale des dernières décennies »⁸⁴. Une évolution qui est celle, d'une part, de la révolution numérique qui force les médias à se réinventer dans un paysage radicalement différent, et d'autre part, celle de l'expression des opinions, qui tend depuis longtemps déjà à un certain estompement : « On est bien obligés de constater que dans l'information traditionnelle – parce qu'on peut aussi évoquer des publications, comme Axelle par exemple, qui sont clairement engagées – il y a depuis longtemps un estompement de la diversité d'opinions [...] ; la société évolue, et ce n'est pas un phénomène propre à la presse »⁸⁵. Il est difficile de dire si l'estompement est venu des médias ou si les médias se sont « affadis parce que la société n'admet plus qu'on ait des discours tranchés »⁸⁶. Par contre, « on observe quand même des variables – et pas uniquement en Belgique – qui sont dues également [...] à la professionnalisation du métier des journalistes pendant des décennies. [...] Aujourd'hui, les lieux de formation en journalisme [...] amènent les futurs journalistes à se former avec les cadres qui sont ceux des sciences sociales. Donc, d'une

⁸² Entretien avec Geoffrey Geuens (ULg), op. cit.

⁸³ « En grande partie, car il ne faut pas oublier que dans notre modèle démocratique, la liberté de la presse, c'est aussi la liberté d'entreprendre, dans une logique économique, entrepreneuriale » (Entretien avec Benoît Grevisse (UCL), op. cit.).

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Ibid.

certaine manière, ils amènent à une uniformisation de la manière d'analyser, de penser la société, avec l'avantage d'une beaucoup plus grande ouverture, mais peut-être l'affadissement de certaines différences et de certaines radicalités de pensée »⁸⁷.

Notons que nos interlocuteurs se rejoignent sur l'idée que l'apparition d'un duopole est alarmante : comme l'indique Benoît Grevisse, « il y a deux grands groupes et potentiellement, un risque d'avoir une mainmise directe sur la médiatisation d'un certain nombre de dossiers »⁸⁸. Mais ce dernier – comme Jean-Jacques Jespers d'ailleurs⁸⁹ – rassure sur les garde-fous préservant l'indépendance des rédactions en Belgique, par rapport à un pays comme la France par exemple : « À ce jour, en Belgique, l'indépendance des rédactions est assez bien assurée : je pense aux sociétés et associations de journalistes, aux sociétés de rédacteurs (SDR), aux rédacteurs en chef qui sont parfois soumis à de fortes pressions – il ne faut pas être naïf non plus – ; mais on est loin d'une situation comme celle de la France, où on observe des interventions directes et la mainmise que certains analystes appellent la mainmise du grand capital sur les médias »⁹⁰. Par ailleurs, ils rappellent également tous deux que les structures d'actionariat de la presse en FWB, et en Belgique de manière générale, restent familiales : « De nouveau, c'est une question de point de vue : certains vous diront que c'est familial, donc que ce sont des familles qui ont une influence importante sur le traitement médiatique ; d'autres vous feront remarquer que ce sont des familles qui gardent un investissement important et une conscience d' "éditeurs à l'ancienne", [...] car très honnêtement, on peut se demander pourquoi certains continuent à investir ; bien sûr, pour des raisons de présence sociale, de présence politique, mais d'autres activités seraient plus rentables et bien moins compliquées »⁹¹. Pour Geoffrey Geuens, même si la situation n'est pas inquiétante comme elle l'est en France – pensons à Bolloré ou Dassault – elle reste malgré tout très problématique : d'abord, parce que ces familles se situent tout de même dans une logique de rentabilité (« ce n'est pas avec la presse écrite que l'on fait le plus de profit, mais le secteur des médias, si on prend la radio, la télévision, la manne publicitaire et tout le reste, est quand même plutôt profitable ; ce sont devenus des financiers »)⁹² ; par ailleurs, ces familles ont aussi des activités dans d'autres

⁸⁷ Entretien avec Benoît Grevisse (UCL), op. cit.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ JESPERS J.-J., op. cit., p. 13.

⁹⁰ Entretien avec Benoît Grevisse (UCL), op. cit.

⁹¹ Ibid.

⁹² Entretien avec Geoffrey Geuens (ULg), op. cit.

secteurs, ou même dans la presse gratuite où elles dépendent entièrement de la publicité (« plus on est lié au secteur de la publicité et des grands annonceurs, plus on peut imaginer qu'il est difficile de critiquer la marchandisation du monde »⁹³) ; enfin, parce que, dans les conseils d'administration des médias détenus par celles-ci, « il n'y a pas que les représentants des familles ; il y a des gens avec des mandats ailleurs, des personnes d'autres secteurs qui, sans être détentrices de titres de presse, font partie des structures dirigeantes de ceux-ci »⁹⁴. Et cela peut avoir des impacts, peut-être pas en termes de censure à l'ancienne, mais plutôt d'autocensure et de discours global ambiant : « Il ne faut pas être naïf : il y a des choses qui peuvent être dites, et puis il y a les mécanismes d'autocensure. [...] Et, indépendamment de cela, il y a une censure structurelle, fusse-t-elle involontaire. La concentration et les logiques de précarisation font aussi qu'il devient de plus en plus difficile d'envoyer des gens sur le terrain, de faire de l'investigation. La dégradation des conditions de travail et cette concentration ont inévitablement, directement ou indirectement, volontairement ou plus ou moins involontairement, des effets en termes de censure même si ce n'est pas au sens volontaire du terme »⁹⁵. Benoît Grevisse, de son côté, souligne que l'apparition de ce duopole va produire des effets sur le traitement, mais qu'il est difficile de dire à présent s'ils seront positifs ou négatifs : « Si on conserve la capacité de ces groupes à aller chercher l'information, ils rassemblent leurs forces donc, a priori, ils sont plus forts. [...] Mais va-t-on vers cela, ou vers un modèle de coupes/découpes ? Deux voies s'ouvrent. Est-ce qu'on va observer un développement avec une attention forte à la réduction des coûts, ou est-ce que la politique sera celle d'investissements, avec un modèle plus conquérant pour développer des produits plus fins et plus personnalisés ? Dire que ça ne va pas changer n'a pas de sens, mais en bien ou en mal, on ne peut pas encore le dire »⁹⁶.

Cette situation générale d'une presse soumise aux contraintes économiques est ce qui a poussé plusieurs journalistes à fonder des médias alternatifs et indépendants, d'investigation et de presse slow, comme Médor, Wilfried, Imagine. Avec d'autres acteurs de la presse indépendante comme Tchak I, Axelle, Alter Échos et Le Ligueur, ils se sont d'ailleurs associés en mai dernier

⁹³ Entretien avec Geoffrey Geuens (ULg), op. cit.

⁹⁴ Ibid. Par exemple, le patron de Luminus, Grégoire Dallemagne, ainsi que le directeur financier de D'Ieteren, Arnaud Laviolette, sont administrateurs chez Rossel (cf. <https://www.rossel.be/le-groupe/corporate-governance/>, consulté le 14 octobre 2022).

⁹⁵ Entretien avec Geoffrey Geuens (ULg), op. cit.

⁹⁶ Entretien avec Benoît Grevisse (UCL), op. cit.

pour créer un collectif de médias « belges, francophones et libres » : Kiosque. Le collectif indique : « La liberté de la presse est l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques qui repose sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression. (...) En tant que dirigeants et dirigeantes élus et leaders d'opinion, vous avez un rôle à jouer pour entretenir cette liberté de la presse et la faire vivre [...] »⁹⁷. L'existence de ces titres nous semble fondamentale pour la diversité du paysage médiatique. Néanmoins, leur modèle est précaire dans un marché comme celui que l'on vient de décrire. On sait les difficultés par lesquelles est passé Wilfried, et le magazine Medor est également en train de faire face à une crise. Cette analyse n'est pas le lieu pour approfondir ce sujet, mais nous reviendrons dans un article futur sur ces modèles de presse indépendante, leurs structures, leurs innovations, ainsi que les difficultés et les défis auxquels ils sont confrontés.

Quel que soit l'angle sous lequel on envisage la situation des médias d'information en Belgique francophone à l'heure actuelle, elle est problématique. Quelles solutions peuvent dès lors être mises en avant pour améliorer les choses ?

B. Pistes et recommandations

Pour le professeur Grevisse, le plus important et le plus urgent est la mise en place d'une réponse politique courageuse et ambitieuse : « On est dans un moment de reconfiguration, un moment de crise fondamental. Ce qui me frappe est l'urgence d'une vraie politique médias. Or personnellement, je ne vois pas pour l'instant de projet de politique ambitieuse et globale aussi bien sur le privé que sur le public : quelle est la vision du politique aujourd'hui en FWB et que nous propose-t-on ? [...] C'est probablement plus confortable de raisonner en termes de diversité d'opinion ; mais ça ne résout rien pour l'avenir, ni en termes de diversité d'opinions, ni en termes de survie des médias pour le faire »⁹⁸. Au sein de cette politique médias, le principal levier cité par le professeur est celui des aides à la presse : « on sait que le contexte budgétaire de la communauté est ce qu'il est, mais les aides à la presse correspondent-

⁹⁷ Le collectif Kiosque cité dans « Sept médias belges francophones s'allient pour créer le collectif Kiosque », RTBF, 3 mai 2022, [en ligne :] <https://www.rtb.be/article/sept-medias-belges-francophones-s-allient-pour-creer-le-collectif-kiosque-10985791>, consulté le 23 septembre 2022.

⁹⁸ Entretien avec Benoît Grevisse (UCL), op. cit.

elles encore à la situation que nous avons décrite ? »⁹⁹. Par ailleurs, « *quelles sont les aides davantage technologiques qui pourraient être intégrées au développement des entreprises médias ? L'aide à la partie entrepreneuriale, l'aide à l'innovation, des aides conditionnées à des objectifs précis. Il faut désormais aller à l'os de la question de la survie des médias et de leur fonction politique* »¹⁰⁰. En outre, « *il y a des revendications légitimes de certains titres qui voudraient avoir des aides à hauteur de leur modèle : des titres comme Wilfried, Médor. Là aussi, il faudrait se poser la question de ce qu'on souhaite soutenir et de comment on souhaite le soutenir* »¹⁰¹. Geoffrey Geuens identifie également une partie de la réponse dans une refonte du modèle des aides à la presse qui, soit, doivent se diriger exclusivement vers des projets indépendants, soit doivent être conditionnés à des exigences très dures en termes de maintien du travail, donc d'absence de plans sociaux : « *Est-ce qu'il est encore justifié que les aides à la presse n'aillent pas uniquement aux projets vraiment indépendants ? Je considère que ce n'est pas justifié puisque ces aides sont importantes pour ces groupes, certes, mais que la fortune des actionnaires fait qu'ils pourraient s'en passer ; d'autant plus qu'elles sont données même quand il y a eu des plans sociaux, des licenciements, des restructurations. Si on continue à aider les grands groupes, il faut placer des exigences très dures. Des aides à la presse : oui, mais on ne touche pas aux conditions de travail pendant x années* »¹⁰².

Outre la refonte totale des aides à la presse, le professeur Geuens mentionne également le fait que « *les médias sont trop précieux pour être laissés aux mains du marché et d'intérêts privés si concentrés. Ils devraient être la propriété de la collectivité, mais il faudrait préciser les formes que cela pourrait prendre : oui, des médias publics, mais aussi des modèles de cogestion, le soutien à des projets indépendants financés en partie par la collectivité. Et surtout, que l'on retrouve dans les structures dirigeantes de ces médias des représentants de la société civile, des auditeurs ou des téléspectateurs, des travailleurs, des journalistes mais aussi ceux qui "fabriquent" comme le caméraman ou d'autres métiers, et des spécialistes qui travaillent sur ces questions. Ce n'est donc pas seulement se réapproprier collectivement les médias, mais repenser fondamentalement les médias comme étant la propriété de la société dans son ensemble* »¹⁰³. Il faudrait donc revenir en arrière et juguler

⁹⁹ Entretien avec Benoît Grevisse (UCL), op. cit.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Entretien avec Geoffrey Geuens (ULg), op. cit.

¹⁰³ Ibid.

les concentrations, donc « limiter de façon significative – mais c'est un objectif beaucoup plus difficile à atteindre encore – la mainmise de quelques groupes sur ce qui est censé être un quatrième pouvoir. Un groupe pourrait détenir deux titres de presse, mais pas trois titres, deux radios et une télévision ou la moitié d'une télévision »¹⁰⁴.

Malgré les différences dans les propositions avancées – d'une part, une nécessaire réadaptation du système à plusieurs égards, au sein du modèle actuel ; d'autre part, une remise en question du modèle dans son ensemble), nos deux interlocuteurs n'envisagent pas l'avenir des médias en FWB sans une réflexion politique majeure sur le sujet, incluant un questionnement sur les aides à la presse.

D'autres pistes, plus spécifiques, sont également envisageables. Au niveau de la représentation sociétale dans les instances dirigeantes des médias, le modèle coopératif pourrait être investigué dans davantage de titres, dans le sillage de la coopérative qui a été créée au sein du groupe L'Avenir après l'affaire Nethys¹⁰⁵. Ces coopératives, regroupant des journalistes et des citoyens, pourraient avoir une place dans les conseils d'administration, avoir voix au chapitre et surtout, accès à l'information économique. Une alternative serait que les SDR (Société de Rédacteurs) assument un rôle similaire, comme le souligne Benoît Grevisse : « dans d'autres pays, ce type de société a un accès plus ferme à l'information sur la vie économique de l'entreprise. L'Association professionnelle a souvent parlé de capital intellectuel à ce sujet. C'est une idée intéressante de dire que ce n'est pas un métier comme les autres, que ce n'est pas une entreprise comme les autres : c'est la part politique du journalisme qui doit être conservée »¹⁰⁶.

En ce qui concerne les titres de presse alternatifs et leur nécessaire survie, il semble fondamental de revoir les aides à la presse, comme on l'a dit, mais aussi d'examiner d'autres pistes, comme celle d'une fiscalité plus avantageuse qui favoriserait leur développement¹⁰⁷. Une autre idée, évoquée par Benoît Grevisse, est l'étude de modèles innovants venant de l'étranger : « On n'a pas encore beaucoup investigué certains modèles liés à la fiscalité comme

¹⁰⁴ Entretien avec Geoffrey Geuens (ULg), op. cit.

¹⁰⁵ HERMINAIRE J.-C., DUCHATEAU J., « Coopérative : "Notre avenir" s'ouvre aux coopérateurs », 22 novembre 2019, [en ligne :] <https://www.lavenir.net/regions/2019/11/22/video-cooperative-notre-avenir-souvre-aux-cooperateurs-A4LQI67H2BB5TBIW3S2553PK2Q/>, consulté le 6 octobre 2022.

¹⁰⁶ Entretien avec Benoît Grevisse (UCL), op. cit.

¹⁰⁷ MILQUET J., KENSIER G., Commission « Presse, Médias, Réseaux sociaux et Démocratie » – Opération Il fera beau demain, Juillet 2020.

c'est le cas aux USA où, grâce au modèle des fondations, beaucoup d'investigations se font de manière libre et conventionnalisée grâce à des systèmes de financement plus originaux que ceux qu'on peut trouver chez nous. Il y a des solutions, mais cela demande des chantiers multivariables, comme le fait de toucher à la fiscalité »¹⁰⁸.

Ces pistes sont, dans l'ensemble, celles évoquées par Jean-Jacques Jaspers dans son article sur la concentration de la presse : « Certains proposent comme modèle un "contrôle des moyens de production de l'information [...] par les salariés des médias ainsi que par les citoyens eux-mêmes, réunis au sein d'associations à but non lucratif" ou dans des fondations d'utilité publique. Cela supposerait des réformes profondes : juguler les concentrations de presse en fixant un pourcentage maximum de participation d'un actionnaire dans le capital d'un média, en limitant le nombre de titres contrôlés par un même groupe et en interdisant à des groupes industriels ou financiers de contrôler des médias ; favoriser l'émergence et l'expansion de médias à but non lucratif et leur octroyer par priorité les aides publiques ; créer un fonds de soutien pour fertiliser les initiatives associatives autonomes [...]. » Sa conclusion est la même que celle de nos deux interlocuteurs : « Un tel projet ne peut se concevoir sans une volonté politique »¹⁰⁹.

L'urgence se situe donc dans la construction d'une vraie politique médias globale prenant en compte l'évolution de la société et les difficultés auxquelles est confronté le secteur, en se rappelant l'importance de l'existence d'un quatrième pouvoir au sein d'une démocratie. Inévitablement, un tel projet politique ne peut selon nous s'élaborer sans un débat sociétal majeur sur cette question. Il est donc important que ce sujet soit davantage traité sous divers angles et pris à bras le corps par les journalistes eux-mêmes, par les citoyens, les associations et syndicats de journalistes, les associations tout court, et qu'il soit traité sans tabous, sans censures, ni angles morts.

¹⁰⁸ Entretien avec Benoît Grevisse (UCL), op. cit.

¹⁰⁹ JESPERS J.-J., op. cit., p. 14.

Conclusion

Sur la base du classement RSF 2022 de la liberté de la presse, nous avons développé deux éléments principaux dans cette analyse, qui nous semblaient les problématiques saillantes ressortant du classement de l'association internationale : d'une part, la question de la sécurité des journalistes, et d'autre part, celle du contexte économique et de la concentration élevée des médias en Belgique, sur un territoire de petite taille divisé en deux zones bien distinctes.

Sur la première problématique, qui se décline en menaces ou violences physiques et en campagnes ou en actes de cyberharcèlement de plus en plus nombreux, et qui a clairement augmenté depuis la pandémie de Covid-19, nous avons pu nous entretenir avec l'Association des journalistes professionnels. L'interview que nous a accordée Gilles Milecan, juriste de l'association travaillant en étroite relation avec la secrétaire générale, Martine Simonis, a été éclairante à bien des égards. Il est évident que l'AJP prend ce problème de sécurité très à cœur et tente d'y apporter des réponses pertinentes, par des formations, des concertations avec le monde politique et avec la police, une prise en charge, aussi, des frais d'avocat des journalistes cibles de ces violences. L'entretien avec Gilles Milecan a toutefois été plus loin que ces questions de sécurité. Sans surprise, la question de l'information et de la désinformation sur les médias sociaux a également été abordée, ainsi que celle de la liberté d'expression et de l'éducation aux médias.

Le deuxième point d'attention de cette analyse était le phénomène de concentration des médias d'information sous la houlette de quelques grands groupes éditoriaux privés – essentiellement deux –, qui interroge également la question de la liberté de la presse et de la pluralité des opinions. Sur ce sujet, nous avons recueilli les avis de deux professeurs universitaires spécialistes des médias. Malgré les différences dans leurs observations, apparaissent toutefois des éléments convergents, même s'ils prennent des formes diverses. D'abord, il apparaît urgent et nécessaire que le monde politique procède à une révision majeure des aides à la presse, lesquelles ne sont plus adaptées au paysage médiatique actuel. À titre d'exemple, les titres de presse d'information indépendante et plus *slow*, tels que *Médor* ou *Wilfried*, demandent des aides à la hauteur de leur modèle. Les aides devraient également être conditionnées à un certain nombre de critères, comme on l'a vu. Cela pourrait permettre de garder la mainmise sur la direction qui sera prise par ces groupes, afin qu'elle aille dans le sens d'investissements et non de coupes budgétaires.

Globalement, une question à se poser est celle-ci : envisage-t-on la question des concentrations dans le cadre de la logique socio-économique actuelle, ou souhaite-t-on la remettre en question ? Accepte-t-on encore que la logique économique capitaliste s'applique aux médias d'information ? Ce n'est pas à nous d'y donner la réponse, mais il est important de la garder à l'esprit et, pour le monde politique, de s'en emparer. Notre analyse n'avait pas pour ambition d'embrasser l'entièreté de cette question économique, mais bien de brosser un premier tableau général des questions qui se posent et des réponses qui peuvent y être apportées. Plusieurs prolongements seront envisagés dans une future analyse : parmi ceux-ci, citons, entre autres, les différents modèles de presse indépendante et alternative, les formats émergents d'information en FWB, l'avenir de la RTBF ou encore la manière dont fonctionne le marché publicitaire dans le domaine des médias aujourd'hui.

**

Anna Constantinidis est titulaire d'un doctorat en langues et lettres. Elle est chargée de recherche pour la thématique Médias & Actions citoyennes au sein du pôle Recherche & Plaidoyer et formatrice dans le cadre des formations à l'intégration citoyenne dispensées par le CPCP.

CONSTANTINIDIS Anna, *État de la liberté de la presse en Belgique. Éclairages sur le classement 2022 de Reporters sans frontières*, Bruxelles : CPCP, Analyse n°469, 2023, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/liberte-presse>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Chaque année, l'organisation internationale Reporters sans frontières publie un Classement mondial de la liberté de la presse qui compare la situation de la presse et de ses libertés dans 180 pays. Alors que la situation en Belgique y est jugée bonne depuis plusieurs années, le classement 2022 a fait reculer notre pays de plusieurs places.

Cette analyse se penchera d'abord sur les différentes raisons expliquant ce changement, qui est tant dû à des éléments touchant à la situation actuelle de la presse qu'à une modification de la méthodologie du classement. Ensuite, sur la base d'entretiens et d'échanges écrits avec différents acteurs et spécialistes du secteur, l'article approfondira deux éléments en particulier relatifs à la liberté de la presse en Belgique : la question de plus en plus épineuse de la sécurité – physique et digitale – des journalistes, et celle du contexte économique et de la concentration élevée des médias sur des marchés de petite taille.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Avenue des Arts, 50/bte 6 – 1000 Bruxelles

02 318 44 33 | info@cpcp.be

www.cpcp.be | www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/